

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire
Date de publication: KABVS 19.06.2026
Visible par le public jusqu'au: 19.06.2029
Numéro de publication: BA-VS05-0000022431

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation de construire - Modification d'une villa autorisée en construction pour la pose d'un canal de fumée en toiture, Nendaz

Titre du projet de construction

Modification d'une villa autorisée en construction pour la pose d'un canal de fumée en toiture

Numéro pour consultation eConstruction

197bc2e7

Requérant(e)

PANAIMMOB CBS

Auteur(e) de plans

Pierre-Alain Fibicher

Auteur(e) de plans - Entreprise

Incar SA

Parcelle

34 du plan 1 MC au lieu-dit Bermouche/Haute-Nendaz

Coordonnées

2°588'252 1°114'532

Propriétaire

Narcisse Pannatier

Propriétaire

Laurent Glassey

Affectation(s) de la (des) zone(s)

H50 habitation collective

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h).

Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO).

L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 LC et suivants concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 20.07.2026